18me Année.— N° 3631 | 1re EDITION (paraissant le soir) | Mercredi 17 Juin 1874

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; -- L'abonnement continue, sauf avis contraire.
ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; *A Paris*, chez MM. Havas-Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine et chez J.-B. Pardon et Fils, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 54, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35 *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 90

BOURSE DE PARIS

DU 15 JUIN	
3 0/0	59 85
4 1/2	85 70
Emprunts (5 0/0)	94 74
DU 16 JUIN	
3 0/0	58 80
4 1/2	85 50
Emprunts (5 0/0)	94 47

ROUBAIX, 16 JUIN 1874

BULLETIN DU JOUR

L'Assemblée a tenu hier une séance qui paraît destinée à exercer une influence décisive sur les événements. Après un court échange d'observations entre M. d'Abbeville et M. le duc Decazes sur la restitution de la *Numancia* à l'Espagne, M. Casimir Périer a paru à la tribune pour déposer la proposition du centre gauche, dont l'urgence a été adoptée à 4 voix de majorité. Cette proposition est ainsi conçue :

L'Assemblée nationale, voulant mettre un terme aux incertitudes du pays, adopte la résolution suivante :

« La commission des lois constitutionnelles prendra pour base de ses travaux sur l'organisation et la transmission des pouvoirs publics :

« 1° L'art. 1er du projet de loi déposé le 19 mai 1873, ainsi conçu : « Le gouvernement de la république française se compose de deux Chambres et d'un président, chef du pouvoir exécutif; »

» 2° La loi du 20 novembre 1873 par laquelle la présidence de la république a été conférée à M. le maréchal de Mac-Mahon jusqu'au 20 novembre 1880;

» 3° La consécration du droit de révision totale ou partielle dans des termes et à des époques à déterminer par les lois constitutionnelles. »

En développant sa proposition, l'orateur a dit que la clause de révision conciliera le respect de toutes les convictions avec le respect de la souveraineté nationale.

M. Lambert Sainte-Croix a succédé à M. Casimir Périer pour présenter une contre-proposition rédigée en ces termes, contre-proposition qui avait obtenu l'assentiment de la majorité du centre droit :

« La Commission des lois constitutionnelles prendra pour base les dispositions suivantes :

» 1° Le maréchal de Mac-Mahon exercera le pouvoir dont il a été investi, sous le titre de président de la République ;

» 2° Le pouvoir législatif sera partagé entre deux Chambres ;

» 3° Le président de la République aura le droit de dissolution de la Chambre des Députés ;

» 4° A l'expiration des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, les deux Chambres réunies en congrès désigneront son successeur ou statueront sur la révision totale ou partielle de la constitution. »

M. le général Changarnier fait ensuite ressortir les avantages de l'organisation des pouvoirs personnels du maréchal de Mac-Mahon, sur celle d'une république définitive. C'est M. Laboulaye qui est venu à la rescousse pour la défense de la proposition du centre gauche. L'orateur, après avoir déclaré que la restauration monarchique était chose impossible, que le provisoire ne pouvait être maintenu, que l'empire avait valu trois invasions à la France, a soutenu avec énergie qu'il n'y avait qu'un moyen de faire cesser l'anarchie des pouvoirs et que ce moyen était la proclamation de la République.

M. Audren de Kerdrel a parlé dans le même sens que le général Changarnier et M. Léon Say a maintenu la thèse de MM. Casimir Périer et Laboulaye. Enfin, M. Raoul Duval a exprimé la pensée que la proposition de M. Casimir Périer était un leurre et qu'on ne pouvait sortir de la situation qu'en « soumettant la question au pays d'une manière positive. » Cette provocation indirecte à l'appel au peuple a motivé un mouvement dans l'Assemblée. M. Casimir Périer n'en a pas moins persisté dans sa réclamation du vote d'urgence de la proposition du centre gauche et un scrutin a été ouvert.

L'urgence a été adoptée par 345 voix contre 341. Comme on le voit, la victoire a été chaudement disputée et on ne peut rien conclure en présence d'une majorité qui pourrait être changée par le simple déplacement de deux voix.

C'est grâce à l'abstention de 20 membres du centre droit, parmi lesquels M. d'Audiffret-Pasquier, que l'urgence de la proposition du centre gauche a pu obtenir la majorité de 4 voix. On voit que cette majorité est des plus chancelantes.

Ajoutons que la proposition de M. Lambert-Sainte-Croix a également été renvoyée à la commission des lois constitutionnelles.

M. de la Rochefoucauld a déposé la proposition suivante : « Le gouvernement de la France est la monarchie, et le trône appartient au chef de la maison de France. Le maréchal de Mac-Mahon prend le titre de lieutenant général du royaume et les institutions politiques de la France seront réglées par un accord du roi et des représentants de la nation. » L'Assemblée a rejeté le renvoi de cette proposition à la commission des lois constitutionnelles.

Quand il s'agissait de rétablir la Monarchie, les radicaux niaient le droit constituant de l'Assemblée. Ils nous menaçaient de la guerre civile, si les élus du 8 février 1871 avaient le courage de donner à la France un gouvernement monarchique.

Maintenant qu'ils espèrent arriver à la République, tous les députés radicaux, sauf trois, ont voté hier en faveur de la proposition Casimir Périer qui reconnaît, en définitive, les pouvoirs constituants de l'Assemblée.

O sainte loyauté ! ô bonne foi démocratique !

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*)

Paris, 15 juin 1874.

Toutes les réunions parlementaires ont délibéré hier soir et ce matin, sur la conduite à tenir dans la séance de ce jour, au sujet de la proposition du centre gauche.

Notre monde politique financier est très impatient de connaître le résultat d'un vote qui doit exercer une si grande influence sur nos destinées. Le télégraphe vous aura fait connaître ce résultat avant l'arrivée de ma lettre.

Les feuilles thiéristes et radicales affectaient, depuis deux jours, beaucoup de confiance. Le *Temps*, principal organe du centre gauche, disait hier :

« Nous voyons sans crainte, sinon sans émotion, s'approcher l'heure d'une épreuve qui ne serait pas recommencée si notre mauvais destin voulait qu'elle tournât mal. »

Le *Temps* terminait son article en annonçant que, si la proposition du centre gauche n'était pas adoptée, il se rallierait à toutes les gauches pour la campagne de dissolution.

Le centre gauche comptait beaucoup sur la défection d'une partie des 52 du centre droit qui avaient signé le programme de la prétendue conciliation.

P. S. — Il y a grande agitation dans l'Assemblée. Les divers groupes parlementaires sont divisés sur la question d'urgence, les uns étant contre, les autres, quoique repoussant toute reconnaissance de la république, voulant laisser la commission des trente examiner à fond la proposition du centre gauche.

La fraction des 52 du centre droit paraissait très indécise, en arrivant, le matin, à Versailles.

Le conseil des ministres a été, ce matin, très orageux, dit-on; ce serait le duc Decazes qui aurait fait prévaloir l'opinion pour que le gouvernement ne fasse aucune opposition à l'urgence.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du lundi 15 juin 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

M. le vicomte d'Abbeville demande au ministre des affaires étrangères pourquoi le gouvernement français n'a pas prélevé le montant des dépenses occasionnées par l'internement des insurgés espagnols à Oran.

Le ministre des affaires étrangères répond que le gouvernement français s'est conformé aux traités existants et au droit commun.

Le président annonce qu'il vient de lui être remis une proposition signée Casimir Périer, Léon Say, Lenoël et consorts, portant en substance que la commission constitutionnelle prendra pour base de son travail l'article 1er du projet Dufaure tendant à l'établissement de la République définitive.

M. Casimir Périer demande l'urgence et motive cette demande par le spectacle de ce qui se passe actuellement en France. L'orateur déclare que le moment est venu pour l'Assemblée de compléter son œuvre.

Il ajoute qu'il faut choisir entre la République et la Monarchie; que la Monarchie est impossible et que tous ceux qui aiment leur pays doivent se réunir sur le terrain d'une République également éloignée du césarisme et de la démagogie.

M. Casimir Périer conclut en réclamant l'urgence de sa proposition.

M. Lambert Sainte-Croix, membre du centre droit, présente une contre-proposition reposant sur les bases suivantes :

« 1° Le maréchal de Mac-Mahon continue d'exercer ses pouvoirs dans les conditions fixées par la loi du 20 novembre 1873; 2° les pouvoirs législatifs sont répartis entre deux assemblées; 3° le président de la République est investi du droit de dissoudre la Chambre élective; 4° en cas de vacance des pouvoirs présidentiels, les deux Chambres se réunissent et désignent un successeur au président sous réserve du droit de révision de la constitution. »

Le général Changarnier combat l'urgence demandée par M. Casimir Périer.

L'orateur estime qu'il suffit d'organiser le septennat, c'est-à-dire les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, qui ne se séparera jamais du parti conservateur.

M. Ed. Laboulaye fait ressortir l'opportunité de donner une direction aux travaux de la commission constitutionnelle et déclare qu'il est temps de faire cesser l'anarchie des pouvoirs.

L'orateur énumère les avantages que présente, selon lui la forme, républicaine et invite les véritables conservateurs à éviter l'écueil du césarisme impérial.

Répondant à une interruption, M. Laboulaye avoue qu'il a voté le plébiscite, mais déclare qu'il a été indignement trompé.

M. de Kerdrel dit que la Monarchie viendra à son heure et repousse l'urgence d'une proposition qui établirait la République par surprise.

L'orateur demande une triple lecture et dépose une proposition tendant au maintien simple du mandat de la commission constitutionnelle.

M. Léon Say demande qu'on n'ajourne plus une décision que le pays attend avec impatience.

M. Raoul Duval reconnaît qu'il faut sortir du provisoire, mais ne croit pas que cette proposition soit le bon moyen.

L'orateur demande que l'on consulte le pays lui-même, la décision de l'Assemblée pouvant ne pas être adoptée par la nation.

M. C. Périer proteste contre cette opinion qu'il déclare révolutionnaire.

Il demande à nouveau l'urgence pour sa proposition et le renvoi à la commission constitutionnelle.

M. Raoul Duval se défend d'avoir voulu prononcer une parole révolutionnaire.

La discussion est close.

Un scrutin s'ouvre sur l'urgence demandée par M. Casimir Périer.

Au bout de dix minutes, le président annonce qu'il va être procédé à un pointage des bulletins.

L'agitation est très grande, et la séance est momentanément suspendue.

A 4 h. le président annonce que l'urgence de la proposition Casimir Périer et consorts est déclarée par 345 voix contre 341 (Mouvement).

L'assemblée ordonne le renvoi de la proposition à la commission constitutionnelle.

M. Lambert Sainte Croix demande la même faveur pour sa proposition, qui est également renvoyée à la commission.

M. de Kerdrel déclare retirer sa proposition qu'il représentera à titre d'amendement.

M. le duc de Larochefoucaud-Bisaccia dépose une proposition ainsi conçue : « Le gouvernement de la France est la monarchie.

Le trône appartient au chef de la Maison de France.

Le maréchal de Mac-Mahon prend le titre de lieutenant-général du royaume.

Les institutions politiques de la France seront réglées par l'accord du roi et des représentants de la nation. » (Applaudissements à l'extrême droite.)

L'orateur demande le renvoi de sa proposition à la commission constitutionnelle.

Cette demande est rejeté aprés une épreuve douteuse. (Mouvement.)

La séance est levée à 5 h.

Le Royaume des Fous

Il est un pays à qui la Providence a prodigué ses dons les plus rares : elle lui a donné des côtes et des mines, la mer et la montagne, des moissons, des vignes qui font la jalousie et l'envie du monde entier.

Que boivent les Russes dans leur empire de glaces, les Anglais dans les splendeurs de leurs Indes ? des vins français ; et les trois quarts du temps, quand les nécessités d'un menu prétentieux essaient de se soustraire aux vins français avec le madère et le vin du Rhin, on y revient par la tangente, le vin de Madère étant fabriqué à Cette, et le vin du Rhin venant de l'Alsace — naguère française encore, hélas !

Mais cela n'est rien : le peuple qui habite ce pays heureux est industrieux au suprême degré ; l'univers entier est tributaire de ses modes comme de ses vins.

L'Angleterre couvre le monde de ses cotonnades ; mais si, quelque part, une sauvagesse achète un colifichet, soyez sûr que ce sera un article de Paris.

Laborieux, patient et économe, ce peuple trouve le moyen de réparer, en quelques années, des désastres sous lesquels sombrerait une autre nation : quatorze mois après la fin de la Commune, seize mois après la fin de la guerre, il souscrivait un emprunt de 5 milliards.

Voulez-vous nous mettre à un point de vue plus frivole ? Entendez résonner d'un bout de l'Europe à l'autre nos refrains, nos flonflons. Témoignage de décadence, dit-on. Soit ! Mais alors tout le vieux monde s'en va puisque partout on nous imite.

Par malheur, ce peuple si bien partagé est fou !

Il est fou d'une folie intermittente mais dont les accès sont terribles. On rencontre souvent dans les maisons de santé des aliénés, hommes du monde accomplis, et tout à fait raisonnables, sauf sur un point : à savoir qu'il sont Dieu le Père ou l'Empereur de Trébizonde; il en est de même pour les Français. Leurs admirables qualités, leurs dons naturels, leurs inépuisables ressources cessent de leur servir dès qu'il touchent à la politique.

Jugez-en! de 1815 à 1830, la monarchie a donné quinze ans de paix profonde et cependant glorieuse à la France: sans vouloir faire des rapprochements illusoires, il est certain cependant qu'elle avait gardé en Europe, après le désastre de Waterloo, un rang et une importance qu'elle n'a plus aujourd'hui; quand on faisait la Sainte-Alliance contre elle, on la redoutait encore.

Cette monarchie s'écroule sous un malentendu; une autre la remplace; il faut subir cinq ou six ans d'angoisses, de misères beaucoup plus profondes, de luttes beaucoup plus sanglantes que celles que nous traversons. Eh bien! sauf un groupe de fidèles, tantôt héroïques, tantôt maladroits, mais toujours respectables, personne ne songe à relever ce trône tombé à l'abri duquel chacun

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 17 JUIN 1874.

—14—

LE

RÉCIF DES TRIAGOS

III. — LA PEINE DU TALION.

— Savez-vous ce qu'il est devenu ?

» — Dès qu'il fut hors de danger, il quitta ma demeure et je ne l'ai plus revu, mais il n'a pas oublié; un protecteur inconnu n'a cesser de veiller sur moi, mes affaires ont prospéré, je suis convaincu que je le lui dois. »

Tout en parlant, il fixait ses regards sur M. Dormier et semblait chercher à préciser ses souvenirs; il allait lui adresser la parole lorsque celui-ci mit un doigt sur sa bouche.

« Monsieur Tréhoret, dit-il, priez donc M. Ronarch de venir mardi avec sa barque, je serais bien aise qu'il prît part à la joûte dont je veux vous offrir le spectacle.

— C'est entendu, dit l'armateur, je promets pour lui. »

En sortant ils se trouvèrent sur le bord de la rivière, où commençait à se faire sentir le reflus.

« Il y a dans tous ces détails, dit M. Tréhoret, une singulière concordance, mais les deux jeunes gens dont on vient de nous parler, que sont-ils devenus ?

— Vous les verrez; il m'est facile de vous mettre aujourd'hui même en présence de Madeleine. Voici le canot de la douane qui fait sa tournée, voulez-vous y monter ? il vous ramènera à son retour. »

Le canot était, en effet, arrivé en face du Yolé; l'armateur héla le brigadier qui le commandait, et obtint sans peine la faveur d'y prendre place avec le docteur et M. Dormier.

Habilement dirigée, l'embarcation eut bientôt franchi l'embouchure du Guer; au lieu de suivre les côtes, elle prit le large et ne tarda pas à se rapprocher assez du massif des Triagos pour qu'on distinguât les goëlands qui se reposaient sur leur crête noirâtre, seule partie encore visible au-dessus des vagues.

« C'est là, dit M. Dormier, que s'accomplit le drame dont l'auteur croit le secret englouti sous les flots.

» Dans la dernière quinzaine de mars 1815, celui que Ronarch a recueilli et celle dont il a entendu les cris quittaient l'Angleterre pour retourner en France; ils s'embarquaient, partagés entre la tristesse des souvenirs et les riantes espérances que l'avenir faisait luire devant eux. Un vent contraire ralentit leur marche, et ils n'étaient pas encore éloignés des côtes anglaises lorsqu'ils aperçurent une frégate française qui cingiait dans leur direction. Le drapeau tricolore flottait sur sa mâture. Ce fut pour eux une surprise pénible, car ils avaient des raisons pour redouter le gouvernement impérial. Ils étaient partis, confiants dans la durée de l'ordre de choses établi en 1814; ils ne savaient pas que quelques jours auparavant l'exilé de l'île d'Elbe était rentré aux Tuileries.

» Napoléon, à peine maître du pouvoir, après sa marche triomphale de Cannes à Paris, avait envoyé des croisières dans la Manche. Il savait la guerre inévitable et voulait empêcher les Anglais de faire parvenir des secours aux insurgés de l'Ouest.

» Le capitaine du bâtiment marchand ignorant la chute de Louis XVIII, il fut facilement capturé, et la frégate se mit en devoir de le conduire dans un port du littoral breton. Les noires falaises de nos côtes apparaissaient déjà à l'horizon, lorsque la voile d'un navire anglais se montra dans le lointain; le commandant français avait contre lui le vent et la marée, il comprit qu'il lui serait bien difficile d'éviter le combat, mais le navire captif l'embarrassait, il se décida à lui rendre la liberté, non sans avoir passé en revue les passagers. Il paraît que Laurent avait été signalé, car il fut retenu et Madeleine s'obstina à partager son sort.

» Cependant, la distance qui séparait les deux ennemis diminuait rapidement, le commandant prit ses dispositions en vue du duel terrible qui allait s'engager; mais la présence des deux prisonniers ne laissait pas que d'être gênante, les officiers délibérèrent et Laurent remarqua parmi eux un certain M. Parviliers qu'il avait lieu de considérer comme un ennemi; celui-ci paraissait avoir une autorité supérieure à son geôle; on eût dit que le commandant lui-même se croyait obligé de compter avec lui.

» On vint annoncer à Laurent qu'il allait prendre place avec Madeleine sur un des canots de la frégate qui devait le conduire à terre; on exigeait de lui l'engagement d'honneur qu'il ne ferait aucune tentative pour reconquérir sa liberté. La perspective du péril qu'aurait couru sa fiancée à bord de la frégate, l'effrayait trop pour qu'il hésitât. Cependant, ce ne fut pas sans répugnance qu'il se vit donner pour compagnon et pour surveillant l'officier dans lequel il avait reconnu M. Parviliers.

» Celui-ci monta seul avec eux dans le canot et se conduisit avec une courtoisie, une discrétion propres à détruire ses préventions. Quelle raison de supposer qu'en se chargeant d'éloigner la jeune fille du théâtre de la lutte, il n'était pas guidé par une pensée de dévouement désintéressé ?

» Madeleine était à l'arrière, assise auprès du gouvernail. Le canot poussé par les deux jeunes gens glissait rapidement sur la mer; les feux qui brillaient sur la côte, à travers les ombres de la nuit, se rapprochaient, il restait peu de temps pour atteindre le but, lorsqu'une terrible détonation retentit. Au milieu de l'obscurité, les deux rameurs aperçurent les flancs des navires anglais et français qui semblaient s'entr'ouvrir en échangeant des volées d'artillerie. Ce fut pendant quelques instants un roulement continu de la canonnade qui, dans le silence de la nuit, était d'un effet terrible et grandiose.

» Le canot était arrivé auprès des rochers de Triagos, dont les formes noirâtres se dressaient au-dessus de la mer. L'officier proposa de s'y arrêter pour contempler plus à l'aise le spectacle du combat; une corde fut fixée à l'une des anfractuosités du récif pour maintenir l'embarcation en place.

» Si calme que fût la mer, le balancement des vagues qui ne manquent jamais en cet endroit était un obstacle à l'observation.

» L'aspirant invita son compagnon à monter sur les rochers d'où il pourrait suivre à son aise les péripéties de la lutte.

» Laurent sauta sans défiance sur les Triagos; il put constater que le vaisseau anglais prenait d'instant en instant l'avantage, son feu était mieux nourri, celui de son adversaire se ralentissait.

» Tout à coup une épouvantable explosion se fit entendre, des matières enflammées furent lancées en l'air, c'était la frégate française qui sautait avec son équipage.

» Laurent détourna les yeux de cette scène d'horreur, mais le canot n'était plus là, il s'éloignait à force de rames; Madeleine poussait des cris de détresse qui bientôt se perdirent dans l'immensité de la mer, et Laurent n'entendit que le bruit des flots qui venaient frapper les rochers.

» Il restait seul sur le récif. Pas une